



# Fédération C.G.T.R. Ports & Docks

43, Rue Evariste de Parry  
97420 LE PORT  
Ile de la Réunion



Le 20 Septembre 2016

## COMMUNIQUÉ

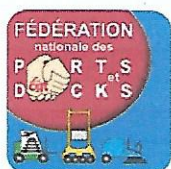
Cher(e)s Camarades,

Le mardi 20 Septembre, un Ouvrier Docker du Port de Fos qui avait participé à une mobilisation territoriale au printemps dernier contre le projet de Loi Travail, sera jugé au tribunal de Grande Instance de Marseille pour avoir transporté des pétards dans son sac à dos. Aucun autre délit ne lui est reproché, sauf celui d'être un Docker, un cégétiste, un travailleur qui défend ses droits et combat la régression sociale voulue par ce gouvernement et l'Europe à la solde du grand capital.

Cette volonté politique du gouvernement d'utiliser la justice pour réprimer le mouvement social de rentrée est dans la continuité des actes antisyndicaux du printemps dernier à Fos et nous faisons forcément le lien avec les arrestations, les auditions, les jugements à l'encontre de nos Camarades Dockers ou Portuaires du Havre, de Bordeaux, de Nantes St. Nazaire.

Cette criminalisation par ce gouvernement contre l'action syndicale est scandaleuse. De même que nous dénonçons la chasse au sorcière que subissent nos Camarades du BTP à la Réunion, suite à leurs participations dans le mouvement de grève lors des NAO de branche 2016.

**La Fédération CGTR Ports et Docks, apporte toute sa solidarité au Syndicat CGT des Ouvriers Dockers et des personnels de la manutention portuaires du Golfe de Fos, ainsi qu'au Camarade qui sera jugé injustement.**



Tous ensemble, unis et solidaire au sein de la Fédération  
CGTR Ports et Docks

